

Classification internationale type de l'éducation (CITE)

Rem. Le texte intégral de la CITE-97 est disponible sur le site de l'Unesco (<http://www.uis.unesco.org>)

- CITE 0 : degré pré-primaire
Avant la scolarité obligatoire, dès 3 ans et jusqu'à l'école primaire. (L'enseignement est dispensé dans une école ou dans un centre extérieur à la famille.)
- CITE 1 : degré primaire
Début de la scolarité obligatoire. L'âge habituel auquel les enfants accèdent à cet enseignement se situe entre 5 et 7 ans. Cet enseignement dure généralement 5 ou 6 ans.
- CITE 2 : degré secondaire 1
Premier cycle de l'enseignement secondaire (appelé « collège » en France).
- CITE 3 : degré secondaire 2
Deuxième cycle de l'enseignement secondaire (appelé « lycée » en France).

Remarque : en Suisse, le secondaire 2 (degré post-obligatoire) couvre aussi bien les formations professionnelles initiales que les formations générales, y compris gymnasiales.

- CITE 4 : degré post-secondaire non tertiaire
Formations courtes (entre 6 mois et 2 ans), post-secondaires mais ne relevant pas de l'enseignement supérieur.

Exemples : enseignement professionnel ou technique non universitaire post secondaire 2 (BTS,...) en France ; 7e année professionnelle en Belgique.

- CITE 5 : degré tertiaire 1
Programmes d'enseignement supérieur - universitaires ou non universitaires - ne conduisant pas à un titre de chercheur hautement qualifié (par exemple licence, master, mais pas le doctorat).
- CITE 6 : degré tertiaire 2
Programmes d'enseignement supérieur conduisant à un titre de chercheur hautement qualifié (par exemple doctorat)